

18 octobre 2005, Québec

Allocution à l'Assemblée nationale à l'occasion d'une motion soulignant l'adoption par l'UNESCO du projet de Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Merci, M. le Président. Alors, j'ai donc sollicité l'assentiment de cette Assemblée pour souligner l'étape importante qui vient d'être franchie pour la diversité des expressions culturelles. M. le Président, aujourd'hui, nous devons tous nous réjouir que le projet de Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles a été adopté à l'UNESCO, hier, le 17 octobre dernier, à Paris, dans le cadre de la 33e Conférence générale de l'UNESCO, qui prendra fin dans quelques jours.

Le projet de convention doit encore être approuvé par les membres de l'UNESCO, qui se réuniront, cette fois en plénière, vendredi prochain, mais déjà nous pouvons nous réjouir que 151 États aient exprimé un appui clair au projet de convention, alors que seulement deux États ont voté contre. C'est en effet, M. le Président, une victoire très importante, et nous devons l'attribuer en grande partie aux efforts déployés par le gouvernement du Québec.

Le Québec a été l'un des premiers gouvernements à s'investir dans ce projet de convention. Rappelons que la position du Québec en matière de diversité culturelle remonte à la fin des années quatre-vingt alors que le gouvernement du premier ministre Robert Bourassa a insisté pour que nos industries culturelles soient exclues de l'Accord de libre-échange conclu entre le Canada et les États-Unis. Cette prise de position ferme sera réitérée en 1993, lors de la négociation et de la signature de l'Accord de libre-échange nord-américain qui cette fois incluait notre voisin du Mexique.

M. le Président, je me rappelle très bien le débat sur le libre-échange qui a fait rage partout au Canada, au Québec, pendant les années quatre-vingt et l'élection fédérale de 1988. Mais je veux vous rappeler, M. le Président, que, sur cette question-là, dès ce moment-là, le gouvernement de Robert Bourassa, et c'était le gouvernement de Brian Mulroney, ont fait front commun, et je me rappelle très bien que les deux gouvernements avaient dit au gouvernement américain que c'est non négociable. Si les secteurs de la culture ne sont pas exclus, il n'y aura aucun accord de libre-échange entre nos pays. C'est le fondement, c'est le fondement de la position que nous défendons aujourd'hui et qui s'est exprimée hier, à l'UNESCO.

En 1999, parce qu'il y a eu de la continuité, M. le Président, là-dedans, le Québec se prononçait formellement en faveur de la création d'un instrument juridique contraignant pour la protection et la promotion de la diversité culturelle. Je vous souligne, M. le Président, qu'il y a des mots qui sont pleins de signification. Lorsqu'on parle d'instrument juridique, c'est parce qu'on voulait faire contrepoids aux accords de libre-échange, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux. Et, lorsqu'on utilise le mot « contraignant », c'est à dessein, parce que nous voulions rendre très clair que, si on devait opposer un accord de libre-échange à l'autre, qu'ultimement on devait trancher en faveur de la protection de la diversité culturelle.

C'est en septembre 2003, sous notre gouvernement, que, par décision du Conseil des ministres, nous rendions officielle une position en faveur de la diversité des expressions culturelles. Nous l'avons écrit dans notre programme électoral, soit dit en passant, M. le Président, c'est toujours pertinent d'en parler, à la période des questions on a eu l'occasion de le dire: Nous avons pris, nous, un engagement, dans un document que nous avons rendu public pendant la campagne électorale, intitulé De rempart à tremplin, nous avons pris l'engagement ferme de défendre cette question sur toutes les tribunes.

Donc, depuis deux ans, mes collègues, la ministre de la Culture et des Communications, qui est à Paris actuellement et qui est à l'UNESCO et qui défend cette position québécoise, la ministre des Relations internationales, à qui je veux rendre hommage aujourd'hui, parce qu'elle a travaillé sans relâche, depuis les deux dernières années, à défendre cette question de la diversité culturelle...

Je veux inclure, M. le Président, le ministre du Développement économique également, qui a joint sa voix à celle de tous ses collègues, parce qu'on s'attend à ce que la ministre de la Culture et des Communications défende évidemment la culture, mais c'est encore plus important de s'assurer que le ministre du Développement économique, incluant le ministre des Finances, ajoute sa voix à celles de tous ses collègues pour que nous puissions présenter d'une seule voix la position québécoise.

Nous avons donc défendu cet enjeu sur de nombreuses tribunes internationales, que ce soit à Madrid, lors de la rencontre des ministres de la Culture des trois espaces linguistiques, en juin dernier, ou à Shanghai, en octobre 2004, alors que la ministre des Relations internationales nous représentait à la Rencontre du Réseau International sur la politique culturelle, ou au Mexique, toujours en 2004, dans le cadre de la rencontre de l'Organisation des États américains.

À plusieurs reprises, M. le Président, je me suis moi-même porté à la défense de la diversité des expressions culturelles auprès de gens d'affaires américains, à New York. On en avait fait un point d'honneur lors de ma première intervention devant un auditoire du secteur économique, à New York, pour rappeler à l'auditoire américain que c'était pour nous une question de principe, que c'était incontournable, que, si on devait parler d'échanges commerciaux entre le Québec et les États-Unis, nous devons également parler de la protection de notre culture.

Je l'ai fait également, M. le Président, lors de missions à Londres, à Davos, à Berlin, au Mexique, lors de la mission économique France-Mexique-Québec, et je l'ai fait auprès du président Fox, président du Mexique, au Sommet de la Francophonie, en novembre dernier, où, pour la première fois dans l'histoire des sommets, la culture a été traitée au même niveau que les plus grandes questions de politique internationale, M. le Président. Et j'étais très fier, à ce moment-là, en compagnie encore une fois de ma collègue des Relations internationales, de me faire le porte-parole de plusieurs pays pour que nous puissions les mobiliser sur cette question de la convention et les mobiliser, entre autres, pour le vote qui a eu lieu hier. Essentiellement, le message, c'était non seulement un message de fond, c'était non seulement un message pour... un appel à la solidarité des pays pour défendre la culture,

mais également un appel de mobilisation pour que chaque pays membre de l'Organisation internationale de la Francophonie puisse faire entendre sa voix.

Depuis plus de deux ans, M. le Président, le gouvernement du Québec a défendu la diversité culturelle sur toutes les tribunes, et, aujourd'hui, nous pouvons nous dire que nous avons gagné notre premier pari. Notre position est claire: nous croyons que le commerce international est bénéfique, et c'est là où le Québec a à plaider une situation qui, à mes yeux à moi, est unique et probablement exemplaire. Rappelons-nous, M. le Président, que, de toutes les économies au monde, nous avons, au Québec, une des économies les plus ouvertes. C'est presque 60 % de notre produit intérieur brut qui dépend de tout ce qu'on vend à l'extérieur, dans le reste du Canada, aux États-Unis, ailleurs dans le monde, M. le Président. Alors, à sa face même, ça peut paraître paradoxal, les gens nous disent: Oui, mais, vous, vous bénéficiez beaucoup du libre-échange. Pourquoi vous voudriez imposer des barrières, des contraintes?

Eh bien, justement, notre histoire à nous, Québécois, Québécoises, est probablement le plaidoyer le plus éloquent en faveur d'un instrument, une convention pour la protection de la diversité culturelle. Nous croyons que le processus actuel de mondialisation pourrait mettre en péril la capacité des États et des gouvernements de prendre des mesures de soutien à la culture. Et, là-dessus, on en profite, basés sur notre expérience à nous, encore une fois, Québécois et Québécoises, pour dire au monde entier que la mondialisation doit se faire à certaines conditions.

Et je vous prédis, M. le Président, que cette Convention sur la diversité culturelle va également inspirer d'autres personnes à agir sur d'autres questions, sur les questions des droits des travailleurs, par exemple, sur les questions d'environnement, sur les questions de développement durable. Si on peut le faire pour la diversité culturelle, pourquoi on ne le ferait pas également pour protéger notre patrimoine naturel? Peut-être attendons-nous encore une fois le leadership du Québec pour avancer sur ces questions. Mais, dans notre cas à nous, il a toujours été très clair que notre histoire, notre expérience nous amenait à défendre avec beaucoup, beaucoup de fermeté cette volonté de protéger notre culture.

La culture, ce n'est pas un produit comme les autres. Nous sommes, pour ainsi dire, la preuve vivante du fait que la culture recèle l'identité des peuples, leur unicité et leur vision du monde. Nous, Québécoises et Québécois, nous avons conservé le caractère unique et original de notre culture en nous donnant les moyens d'en assurer l'expression et le développement. Et ce qui est vrai pour nous l'est pour toutes les cultures du monde, tant celles des nations prospères que celles des pays en développement. Pour garantir ce droit des États de soutenir leurs créateurs et leurs industries culturelles, l'omission de la culture des grands accords commerciaux s'est rapidement montrée insuffisante parce qu'on agissait... Il faut le voir sur le plan à la fois du fond mais sur le plan juridique, on se trouvait à agir par omission, on n'en parlait pas dans les accords commerciaux. Or, ce n'était pas, à nos yeux à nous, suffisant. Il nous fallait une véritable stratégie gagnante, une stratégie à long terme, une voie plus efficace, mais surtout une solution durable.

C'est ainsi qu'est née l'idée d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle. Cette idée est née au Québec, et c'est le Québec qui, rapidement rejoint par la France, par le

Canada aussi, parce que, et je tiens à le souligner aujourd'hui, sur cette question de la diversité culturelle, le gouvernement fédéral canadien et le gouvernement du Québec ont toujours travaillé en étroite collaboration. Eh bien, étant rejoints à la fois par la France et d'autres pays, nous avons fait avec succès la promotion sur toutes les tribunes internationales, tant à l'UNESCO qu'à l'Union européenne, qu'à l'Organisation internationale de la Francophonie et le Réseau international sur la politique culturelle, de cette question de la diversité culturelle.

Le Québec s'est également imposé dans ce débat grâce au travail acharné et aux efforts soutenus de plusieurs Québécois, que nous devons remercier aujourd'hui. M. le Président, j'aimerais souligner et féliciter l'excellent travail de la Coalition pour la diversité culturelle, et particulièrement son coprésident, M. Pierre Curzi, et le vice-président exécutif, M. Robert Pilon. Grâce à eux et à toute leur équipe, on compte aujourd'hui plus de 30 coalitions réunissant les milieux artistiques et culturels dans autant de pays. La coalition a su créer un partenariat remarquable entre les gouvernements, les institutions multilatérales et la société civile. Sans aucun doute, l'apport de la société civile dans ce combat a été primordial et le demeurera aussi pour les étapes à venir.

Je tiens également à adresser mes plus chaleureuses salutations à M. Ivan Bernier, ce juriste de grande réputation qui a accompli un travail colossal afin de dégager les avenues juridiques permettant la mise en œuvre d'une convention sur la diversité culturelle, entre autres dans une étude publiée en 1998, en collaboration avec la France.

Nous pouvons à juste titre, M. le Président, nous réjouir aujourd'hui, car c'est un grand pas que nous avons franchi. Il a fallu débattre, échanger, convaincre, faire preuve aussi d'une très grande persévérance — et là-dessus les Québécois, on le sait, se définissent comme étant des hommes et des femmes d'une très, très grande persévérance, incluant de temps en temps leur gouvernement — et ça a été pour nous donc un combat de tous les instants pour en arriver à un consensus sur le texte de la convention.

En terminant, je tiens à vous dire, vous rappeler, M. le Président, que le combat n'est pas terminé; viendra maintenant le processus de ratification. Pour que la convention soit mise en œuvre, au moins 30 États devront la ratifier. Nous ne pouvons donc pas baisser les bras. Le Québec maintiendra son rôle de leader dans la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles en étant le premier État à approuver le projet de convention.

C'est ce que je souhaite, et j'interpellerai tous les députés de l'Assemblée nationale pour que nous puissions poser ce geste le plus rapidement possible. Le processus sera mis en branle dans les prochains jours, et nous pouvons nous attendre à une adoption dans les semaines à venir.

Les gouvernements engagés dans la défense de la diversité des expressions culturelles doivent demeurer mobilisés et poursuivre leur sensibilisation afin que cette convention voie le jour et se révèle efficace aussi. Parce que ce n'est pas tout que de faire une convention, encore faut-il qu'elle soit ratifiée, encore faut-il qu'elle soit mise en œuvre, encore faut-il éviter qu'elle soit ensuite contredite par d'autres actions, dans d'autres forums, pour ne pas

les nommer, comme l'OMC, M. le Président. Alors, nous devons être extrêmement vigilants sur cette question.

Nous serons là avec nos alliés du Canada, de la France, les pays de la Francophonie, de l'Union européenne, l'Amérique du Sud, avec la société civile, la coalition, mais surtout et finalement, M. le Président, avec nos artistes, avec nos créateurs, pour qui nous avons voulu donner un environnement qui va permettre l'épanouissement de notre peuple, de notre culture et de notre langue, M. le Président.

Et, si on a fait tant d'efforts, si on a voulu y mettre tant d'énergie, c'était aujourd'hui pour leur rendre hommage, leur dire merci, leur dire que « nous croyons en vous » et que nous voulons continuer à être inspirés par les hommes et les femmes qui définissent ce que nous sommes.

Merci, M. le Président.